

LA GENDARMERIE ROYALE

LA PRISE DE CONNAISSANCE PAR LA GRC DE L'ENQUÊTE DE LA SÛRETÉ DE L'ONTARIO SUR LES AGISSEMENTS DU SYNDICAT INTERNATIONAL DES MARINS

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, en l'absence du solliciteur général, je vais poser ma question supplémentaire au premier ministre suppléant.

Une voix: Venez donc Warren.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, maintenant que le solliciteur général est ici, je puis lui poser ma question. Comme le ministre n'a eu vent, a-t-il déclaré, d'aucun méfait de la part des dirigeants du Syndicat international des marins ces dernières années et comme les activités du syndicat font l'objet d'une enquête de la Sûreté provinciale de l'Ontario depuis avril, peut-il nous dire si, de fait, il savait que la police de l'Ontario enquêtait sur cet organisme depuis avril? Et, surtout, pourquoi la GRC a-t-elle attendu jusqu'à mercredi dernier avant de s'intéresser à l'enquête de la Sûreté?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, j'ignorais que la police de l'Ontario ou tout autre organisme menait une enquête jusqu'à ce que le ministre du Travail me demande d'enquêter sur les allégations de M. Shulman. Quant à la question de savoir pourquoi la GRC a préféré ne pas enquêter, c'est là, je le répète, une grave accusation. La GRC enquête si elle a des preuves que des infractions ont été commises, ou si quelqu'un réclame une enquête. Rien ne prouve que la GRC a préféré fermer les yeux sur certains méfaits et ne pas faire enquête.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES ACCUSATIONS À L'ENDROIT DU SIM—DEMANDE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, étant donné que les problèmes qui touchent les activités du Syndicat international des marins dans les ports et son rôle dans la controverse qui a été soulevée cette semaine ne sont pas résolus par les déclarations unilatérales des membres du cabinet, et que le public et le Parlement ont droit à une étude indépendante sur cette affaire, le premier ministre suppléant communiquera-t-il avec le premier ministre pour lui recommander l'institution d'une enquête publique en vertu du Code du travail du Canada ou de la loi sur les enquêtes?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, d'après les discussions qui ont eu lieu à la Chambre des communes, je ne vois aucune raison de faire une telle recommandation.

Questions orales

Des voix: Oh, oh!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, comme l'enquête du gouvernement ne nous a rien appris, n'avons-nous pas droit à une enquête publique?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, une enquête publique est une affaire très grave...

Une voix: C'est vrai.

M. Sharp: ... et ne peut être instituée sur la foi d'enregistrements ou des déclarations d'un député de l'Assemblée législative de l'Ontario. S'il y a des accusations à porter, il ne manque pas de gens en face pour le faire et pour enquêter avant de répandre des commérages et le genre de demi-vérités qui ont été...

Une voix: Vous essayez de cacher quelque chose, Mitch.

M. Sharp: ... avancées ici sans que personne n'assume la moindre responsabilité. Tout ce qu'on a fait ici depuis deux jours a été de répéter les propos de M. Morton Shulman.

M. l'Orateur: Le député de Winnipeg-Nord-Centre posera une dernière question supplémentaire.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le premier ministre suppléant ne se rend-il pas compte qu'il vient de confirmer mon affirmation que les ministres nous offrent un seul son de cloche?

M. Sharp: Cela confirme certainement que nous n'obtenons des députés d'en face aucun renseignement justifiant des mesures de notre part. On n'a fait ici que répéter les allégations de Morton Shulman qui, pour la plupart, se sont révélées fausses.

* * *

[Français]

LES AÉROPORTS

MIRABEL—LE SORT RÉSERVÉ AUX EXPROPRIÉS—L'ATTITUDE DU MINISTRE

M. Armand Caouette (Villeneuve): Monsieur le président, je désire poser une question au ministre des Travaux publics.

Étant donné que, depuis 9 heures hier soir, plus de 500 personnes occupent les bureaux du CAIM à Sainte-Scholastique pour protester contre la politique du gouvernement fédéral, le ministre peut-il dire s'il a l'intention d'aller rendre visite à ces gens en vue de trouver une solution à ce problème?

L'hon. C. M. Drury (ministre des Travaux publics): Monsieur le président, dans le cas de Mirabel, on est en train de réunir le comité de conciliation. Je ne veux pas répondre à des actes d'intimidation posés contre le gouvernement.